



## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 09 octobre 2023

**Présents :**

Monsieur Alain VANDROMME, Bourgmestre;  
Monsieur Jean-Michel AELGOET, Madame Fabienne MOREAU, Monsieur Sylvain JASPART, Échevins;  
Monsieur Gérard JEANMENNE, Monsieur Jean-Pol BOUILLOT, Monsieur Willy DECUIR, Monsieur Michel DUCOEUR, Madame Marie-Laurence MASSET, Madame Aurélie DEHU, Madame Florence SERVAIS, Monsieur Philippe MARLIER, Conseillers;  
Madame Elodie VERBRUGGEN, Présidente du CPAS;  
Monsieur Stéphane DENIS, Directeur Général;

### **1.82 - Commission locale de développement rural (CLDR) - Renouvellement de sa composition.**

#### **LE CONSEIL COMMUNAL EN SÉANCE PUBLIQUE,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

**Vu le décret du gouvernement wallon du 11 avril 2014 relatif au développement rural et conformément aux dispositions générales de ce décret ;**

Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au Développement rural et notamment l'article 6 stipulant : "La commission locale de développement rural est présidée par le bourgmestre ou son représentant. Elle compte dix membres effectifs au moins et trente membres effectifs au plus, ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants. Un quart **maximum** des membres effectifs et suppléants peut être désigné au sein du conseil communal. Les autres membres sont désignés parmi des personnes représentatives des milieux associatif, politique, économique, social et culturel de la commune et des différents villages ou hameaux qui la composent, en tenant compte des classes d'âge de sa population.";

Vu la délibération du Conseil communal du 08 février 2016 décidant d'approuver le principe de relancer une troisième opération de développement rural conformément au décret du Gouvernement wallon du 11 avril 2014, de solliciter l'aide de la Fondation rurale de Wallonie, organisme d'assistance, pour la réalisation des différentes phases de l'opération; de charger le Collège communal de prendre les dispositions nécessaires pour nommer un auteur de projet chargé de réaliser et de présenter, en collaboration avec la Fondation rurale de Wallonie, un projet de Programme communal de Développement rural au Conseil communal;

**Considérant les différentes phases accomplies dans le cadre de cette opération entre autres, les séances d'information-consultation de la population, la rencontre des personnes ressources et les groupes de travail thématiques ;**

Vu la décision du Conseil communal du 07 février 2022 désignant la nouvelle composition de la Commission Locale de Développement Rural suite au remplacement de Monsieur Willy DECUIR par Monsieur Jean-Michel AELGOET, échevin, en tant que membre suppléant au sein de ladite Commission ;

Considérant qu'un appel à candidatures citoyennes a été ouvert du 9 janvier 2023 au 15 février 2023 et prolongé jusqu'au 14 mai 2023 ;

Considérant qu'à l'issue de l'appel susmentionné, huit candidatures ont été réceptionnées comme repris dans le tableau ci-joint ;

Considérant qu'à l'examen des candidatures, il apparaît que les critères de représentativité repris à l'article 6 susmentionné sont rencontrés;

Sur proposition du Collège communal;

**D E C I D E :** à l'unanimité des membres présents,

Article 1. - de désigner huit nouveaux membres citoyens au sein de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) :

1. Monsieur BOUCHAT Olivier - Erpion
2. Monsieur CONREUR Jean-Louis - Froidchapelle
3. Madame CROVATTO Maryse - Froidchapelle
4. Monsieur DE RIECK Louis - Boussu-lez-Walcourt
5. Monsieur VIGNERON Xavier - Boussu-lez-Walcourt
6. Monsieur DEPRETER Marc - Vergnies
7. Monsieur LE ROY Pascal - Froidchapelle
8. Madame RAVOISIN Myriam - Boussu-lez-Walcourt

Article 2. - d'approuver la composition de la Commission locale de développement rural (CLDR) comme suit :

a) Quart communal :

- 1er effectif : Monsieur VANDROMME Alain, bourgmestre, président ;
- 2ème effectif : Monsieur JASPART Sylvain, échevin  
membre suppléant : Monsieur BOUILLOT Jean-Pol, conseiller communal ;
- 3ème effectif : Madame MASSET Marie-Laurence, conseillère communale  
membre suppléant : Monsieur AELGOET Jean-Michel, échevin ;
- 4ème effectif : Madame VERBRUGGEN Elodie, conseillère communale, présidente du CPAS ;  
membre suppléant : Monsieur JEANMENNE Gérard, conseiller communal.

b) Membres citoyens :

- 5ème effectif : Madame DÜNZEN Marie-Christine - Boussu-lez-Walcourt  
membre suppléant : Madame LYON Marie-Claire - Boussu-lez-Walcourt ;
- 6ème effectif : Madame LETORET Martine - Fourbechies  
membre suppléant : Madame PAQUET Lynne - Froidchapelle ;
- 7ème effectif : Monsieur MARLIER Nicolas- Froidchapelle  
membre suppléant : Madame WATTEYNE Christa, Erpion ;
- 8ème effectif : Monsieur RAHIER Georges - Fourbechies  
membre suppléant : Madame BRANCART Françoise - Fourbechies ;
- 9ème effectif : Monsieur DIOTALLEVI Damien - Erpion  
membre suppléant : Monsieur DI PIERDOMENICO Lionel - Erpion ;
- 10ème effectif : Monsieur JASPART Hubert - Froidchapelle  
membre suppléant : Monsieur MOREAU Mathieu - Erpion ;
- 11ème effectif : Madame LEOTARD Catherine - Boussu-lez-Walcourt  
membre suppléant : Madame AELGOET Anne - Froidchapelle ;
- 12ème effectif : Monsieur REQUER Jean-Pierre - Erpion  
membre suppléant : Madame DEPRE Renelde - Fourbechies
- 13ème effectif : Madame GOVOERTS Christine - Boussu-lez-Walcourt  
membre suppléant : Monsieur GUERIN Guy - Boussu-lez-Walcourt ;
- 14ème effectif : Monsieur FONTENELLE Paul - Froidchapelle  
membre suppléant : Monsieur DEMONT Christian - Froidchapelle ;
- 15ème effectif : Monsieur HULHOVEN Thierry - Vergnies.  
membre suppléant : Monsieur BOUCHAT Olivier d'Erpion
- 16ème effectif : Monsieur CONREUR Jean-Louis - Froidchapelle.  
membre suppléant : Madame CROVATTO Maryse – Froidchapelle
- 17ème effectif : Monsieur DE RIECK Louis - Boussu-lez-Walcourt  
membre suppléant : Monsieur VIGNERON Xavier - Boussu-lez-Walcourt
- 18ème effectif : Monsieur DEPRETER Marc - Vergnies  
membre suppléant : Monsieur LE ROY Pascal – Froidchapelle
- 19ème effectif : Madame RAVOISIN Myriam - Boussu-lez-Walcourt

Article 3. : de transmettre la présente décision à la DGO3 et au Ministre wallon ayant en charge la Ruralité.

Fait en séance, date que-dessus.

Par le Conseil Communal :

Le Directeur Général,  
(s) Stéphane DENIS.



Le Bourgmestre,  
(s) Alain  
VANDROMME.

Pour expédition conforme :

Le Directeur général,  
Stéphane DENIS

Le Bourgmestre  
Alain VANDROMME